

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
12 octobre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 12, 13, 18, 19, 20, 22, 24 et 27, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Saïd LAOUADI, ayant donné procuration à Jérôme MEERSEMAN
Etienne DELEPAUT, ayant donné procuration à Guillaume BOCQUET
Fatima KARRAD, ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR

ABSENTS

Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 23, 25, 26 et 28
Rafik BZIOUI

DEL/2022/PE/91
STRUCTURES PETITE ENFANCE
DENOMINATION

La Ville de Hem souhaite conforter et augmenter la capacité d'accueil des modes de garde des tout-petits sur son territoire.

Dans cet objectif, la Ville a entrepris d'agrandir et de restructurer les locaux de la Maison de la Petite Enfance, afin d'améliorer ses capacités d'accueil, tout en favorisant le confort et la sécurité des enfants, ainsi que la qualité et la diversité des actions d'éveils menées au quotidien par les équipes d'encadrement.

Ainsi, la Maison Petite Enfance accueillera une nouvelle micro-crèche, au mois de septembre 2022, permettant l'ouverture de 11 places supplémentaires.

Avec cette nouvelle structure municipale se pose la question de sa dénomination et, plus généralement, des différents lieux d'accueil composant la Maison de la Petite Enfance.

En effet, il apparaît nécessaire aujourd'hui, pour une meilleure lisibilité par les usagers et le public d'une façon générale, d'attribuer un nom adapté et significatif, permettant de démarquer l'identité des structures municipales de celle donnée aux structures associatives ou privées.

Au vu de la création de la micro-crèche,

Au vu de la modification des types de structure suite à la loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique,

Afin de permettre une meilleure identification des structures par les usagers,

Vu l'avis conforme de la commission actions sociales, logement et politique de la ville,

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise la nomination des différentes structures d'accueil de la Maison de la Petite Enfance comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- La Crèche Collective => « Le Tipi »
- Le Multi-Accueil => « La Ruche »
- La Micro-Crèche => « L'Oasis »

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

